

Réunion du 6 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

M. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Robert HAGET.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : FOURNITURE DE PNEUMATIQUES EQUIPANT LES VEHICULES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET EXECUTION DE PRESTATIONS ASSOCIEES – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 POUR LE LOT 1: PNEUS AGRICOLES / POIDS LOURDS / MOTOCULTURES / TRAVAUX PUBLICS

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I-1^e et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 20 décembre 2019 pour une remise des offres le 22 janvier 2020.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Pneus agricoles / poids lourds / motocultures / travaux publics
02	Pneus véhicules légers / véhicules utilitaires

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : SOG PNEUS SERVICES pour un montant estimatif de **90 506,42 € HT**
- Lot 2 : ETS PEDARRE PNEUS pour un montant estimatif de **12 504,63 € HT**

Le marché notifié le 27 février 2020 pour une durée de 4 ans a été attribué à l'entreprise SOG PNEUS SERVICES (64230 LESCAR) pour un montant estimatif annuel de 90 506,42 € HT.

Le marché a fait l'objet d'un précédent avenant n°1 qui visait à modifier l'article 5.2 du CCAP afin d'introduire une périodicité mensuelle de révision des prix, pour les prix du BPU mais aussi ceux du catalogue.

Le présent avenant n°2 a pour objet l'augmentation du montant maximum de 10 %.

Il passe donc de 170 000 € HT à 187 000 € HT.

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant pour le lot 1.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT